MÉMENTO

Sur la piste abolitionniste de la chasse à courre

La vènerie, ou chasse à courre, est pratiquée par des chasseurs à cheval ou à pied qui poursuivent l'animal avec une meute de chiens et des « suiveurs », à pied, à vélo, en voiture. Les animaux, souvent blessés, poursuivis jusqu'à épuisement sont le cerf, le chevreuil, le renard, le sanglier, le lièvre et le lapin. Le sondage Ipsos/One Voice, réalisé en juillet 2010, révèle que 79 % des français y sont opposés.

Les enquêteurs de One Voice ont infiltré pendant 3 ans le milieu fermé de la chasse à courre. Notre enquête a porté sur le cerf, le chevreuil, le sanglier.

Leurs informations et leurs images confirment que cette chasse, par sa violence inouïe, retarde l'entrée de la France dans les lumières du XXIe siècle !

En France, environ 3 800 animaux sont tués chaque année par près de 400 équipages de chasse à courre. La saison officielle de chasse à courre au chevreuil, au cerf et au sanglier débute le 15 septembre pour se clôturer le 31 mars. En dehors de cette période, il est possible de faire des chasses d'entraînement dans les parcs privés en août et au début du mois de septembre. Certains équipages profitent également des parcs privés pour continuer à chasser jusqu'en avril ; voire même toute l'année dans certains gros parcs privés.

Une violence sociale

La chasse à courre, abolie par la Révolution française, a été rétablie, en même temps que l'esclavage, par Napoléon.

La chasse à courre est un privilège, vestige de l'ancien régime. L'entretien d'une meute et d'un équipage coûte en moyenne 150 000 euros par an ! Elle exacerbe les inégalités sociales.

Les maîtres, des aristocrates, des notables, des gros revenus, évoluent en uniforme sur leur cheval, tandis que les suiveurs, le « petit peuple », utilisés comme un instrument de chasse, suivent à pied, à vélo, en voiture pour « barrer » les animaux. Le profil des partisans de la chasse à courre est une population plutôt privilégiée (Sondage Ipsos/One Voice, 2010).

Les chasses violent le droit à la propriété privée où les cerfs se réfugient. Cela peut-être dans un village, un parking de supermarché, aux heures d'affluence, et même dans le salon d'un particulier. Le cerf est achevé sous les yeux de la population atterrée.

Et elles se font au mépris des libertés individuelles pour des promeneurs, amoureux et bienfaiteurs de la nature.

Une violence environnementale

La chasse à courre est une grave nuisance pour la forêt et ses habitants animaux. Sonneries de trompes, allées et venues des équipages, des chiens, des véhicules, cris hystériques des chasseurs...

Une violence sur les animaux pour le plaisir d'une élite

À cheval et avec des chiens, les chasseurs poursuivent un animal épuisé, à bout de souffle, parfois jusqu'à la nuit. Puis, l'animal peut être poignardé, ou noyé. Les chasseurs peuvent aussi lui briser les pattes. Parfois il est dévoré vivant par la meute.

Les examens biochimiques effectués sur des échantillons de muscle et de sang de cerfs victimes sont caractéristiques d'un grand stress et de terribles souffrances.

David Morton, directeur du département des sciences biomédicales à l'université de Birmingham :

« [...] les animaux chassés [...] souffrent de la frayeur, surtout lorsqu'ils sont dans l'impossibilité d'échapper à la menace, comme c'est le cas du cerf aux abois ou du renard piégé dans un terrier. Vers la fin de la partie de chasse, lorsque le cerf, le renard ou le lièvre se rend compte que la meute se rapproche et qu'il ne pourra pas lui échapper, puis lorsque le cerf est cerné et attaqué par les chiens, il est on ne peut plus vraisemblable que la douleur se mêle à la terreur. »

Au cours des nombreuses chasses auxquelles ils ont pu participer, les enquêteurs ont remarqué l'état d'épuisement de la plupart des animaux chassés. En fin de chasse, leurs membres étaient littéralement tétanisés...

Les cerfs

Les cerfs sont chassés lors de la période du brame par la plupart des équipages. Ils sont pourtant perturbés et fatigués durant cette période… Mais c'est souvent l'une des rares occasions durant laquelle les cerfs expérimentés, qui constituent les plus belles prises, sortent de leurs abris où ils se réfugient lorsque la forêt ne peut plus être leur refuge. C'est à ce moment-là qu'ils sont donc le plus vulnérables.

Nos enquêteurs témoignent de l'extrême violence de cette chasse à travers laquelle l'animal est poursuivi jusque dans des étangs ou même dans des propriétés privées…

« Ce pauvre cerf est couché au sol par les chiens. Il tente de garder la tête et l'encolure relevées, mais la fatigue est trop grande, il se laisse aller et se couche complètement sur le coté. Certains chiens commencent alors à le mordre avant même qu'il ne soit mort sans que personne n'intervienne car l'animal s'est couché sur une parcelle privée… Il a visiblement succombé à une crise cardiaque. » UN ENQUÊTEUR

« Tandis que la barque l'approchait, un coup de feu retentit. Le Maître d'équipage qui était dans cette barque avait essayé de le "servir" au fusil mais avait raté sa cible. La pauvre bête, qui était sur la berge, fit un énorme bond, et se remit immédiatement à l'eau. Là une pénible course entre l'animal et la barque commença. Le cerf fit plusieurs allers-retours avant d'être rattrapé. Empoigné par la queue, il reçut un coup de dague qui ne mit pas fin à son calvaire… Empoigné par les bois il se débattra fortement un long moment avant de se noyer. » UN AUTRE ENQUÊTEUR

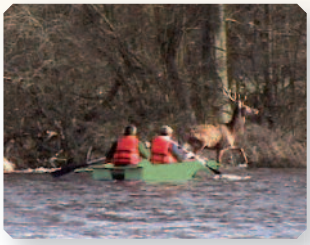

Les chevreuils

Les petits des chevreuils sont des faons jusqu'à 6 mois, puis des chevrillards jusqu'à un an. Durant toute cette première année de vie, ils restent aux côtés de leur mère…

La chasse au chevreuil ne fait cependant preuve d'aucun discernement. Ainsi, les animaux sont chassés indépendamment de leur âge !

Témoignage d'une cavalière en pleurs qui pour la première fois voit et entend un faon pendant que les chiens le « coiffent », avant de recevoir le coup de grâce par le Maître d'équipage : « *C'est un bébé, il a crié* ».

À propos d'un jeune chevreuil cerné, à quelques mètres d'un espace privé, un suiveur raconte : « *[…] Il était là, il me regardait, ça me faisait mal, parce que je me disais, cette petite bête me regarde, il disait « quoi, laisse-moi vivre* ».

Les sangliers

Un jeune animal, ne faisant que quelques dizaines de livres, n'est guère « amusant » à poursuivre, d'après les chasseurs !

Par contre, si un individu particulièrement imposant est repéré, la violence bat son plein pour l'isoler et le tuer.

Mais tous les animaux sont bons à prendre. La gestation durant de décembre à mars chez les laies de plus d'un an, les femelles gestantes ne sont pas épargnées. Dans les parcs privés, où la chasse peut durer jusqu'en avril, elles seront même chassées pendant la période où elles mettent au monde leurs bébés…

Et quand, à l'ouverture de la chasse, les chiens rencontrent des marcassins de 2 ou 3 mois, ces derniers n'ont que très peu de chance de survivre.

Les chiens

La chasse à courre utilise en France 17 000 chiens et 7 000 chevaux.

Les chiens et les chevaux sont considérés comme du simple matériel de chasse. Les journées sont longues, harassantes et dangereuses, parfois en dépit de conditions météorologiques éprouvantes.

À cela, il faut ajouter le temps de transport (les chiens sont souvent chargés la veille) et le temps d'attente. Les animaux attendent lorsqu'il y a deux groupes de chiens ou de chevaux pour le matin et l'après-midi, ou pendant que les chasseurs font ripaille…

« *Un chien de chasse à courre, faut déjà qu'il ait 18 mois à 2 ans pour qu'il ait la moelle de suivre les autres. Après qu'il se soit déclaré, qu'il [ait prouvé] son intelligence, qu'il comprend vite, il est bon 3 ans. Après, il baisse le pied, il a plus ou moins d'accidents, tout le bazar. À 10 ans, il est foutu.* » Propos d'un chasseur

Les chevaux

95 % des chevaux utilisés sont des trotteurs réformés des courses. Ils finissent à l'abattoir.

Pendant une chasse, nos enquêteurs n'ont pu voir les animaux se désaltérer que dans de rares occasions en cours de chasse, et dans une flaque ou un fossé !

Un vieux chasseur : « *Maintenant, un cheval c'est une mobylette, on va au camion, on change avec un autre et ainsi de suite. Ils prennent ça pour des mobylettes, pour moi c'est comme ça* ».

En général, pour mieux les motiver à chasser, on ne nourrit les chiens que le matin du jour précédant l'action de chasse.

Réponses aux arguments des chasseurs

La chasse à courre est une tradition.

Les traditions cruelles et obsolètes n'ont pas de raisons d'être au XXIe siècle. L'esclavage et la peine de mort ont bien été interdits. Cette tradition doit s'incliner devant la culture de l'humanisme élargie à toute vie.

Elle permet de réguler les cervidés.

C'est une atteinte aux populations de cervidés, car la recherche du beau trophée conduit à chasser les meilleurs reproducteurs potentiels.

Les vraies motivations des chasseurs sont-elles la régulation ? Ne s'agit-il pas plutôt de loisir ? Un loisir douteux, dangereux, qui dégrade l'environnement et génère de graves souffrances.

Une harde traquée par des chasseurs pour en faire sortir le cerf...
Ces rites cruels défigurent notre humanité.

Elle reproduit le comportement naturel des prédateurs avec leurs proies.

Il n'existe aucun prédateur chassant en meute et dont la technique consiste à poursuivre sa proie durant des heures jusqu'à la rattraper une fois celle-ci totalement épuisée.

On est très loin de la sélection naturelle des individus les plus faibles... Les chasseurs s'enorgueillissent au contraire de la prise d'une belle bête ! Un beau trophée !

Pour une culture de l'humanisme élargie à toute vie !

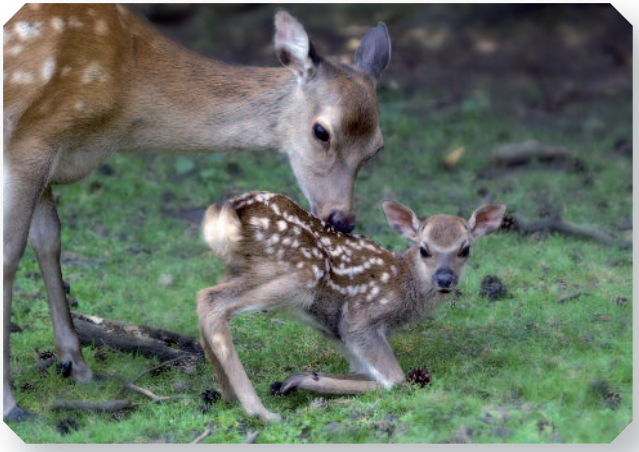

Ces rites cruels doivent s'effacer devant la conscience du XXIe siècle

Les 5 bonnes raisons d'abolir la chasse à courre :

1. **Extrême souffrance des animaux sauvages et atteinte à leur intégrité – 85 % des Français considèrent que c'est une pratique cruelle** (Sondage Ipsos/OneVoice, 2010).
2. **Esclavage des chiens et des chevaux. Cette question n'a pas été posée, car lors de notre sondage, en juillet, cette vérité n'était pas encore révélée par One Voice.**
3. **Nuisance à l'équilibre des milieux naturels – 62 % des Français considèrent que la chasse à courre perturbe l'équilibre des milieux naturels** (Sondage Ipsos/OneVoice, 2010).
4. **Problème de sécurité sur les routes, en forêt et dans les espaces privés (72 % des Français jugent cette pratique dangereuse** (Sondage Ipsos/OneVoice, 2010).
5. **Privilège, vestige d'ancien régime, indigne de la République d'aujourd'hui – 76 % des Français pensent qu'il s'agit d'une pratique d'un autre âge** (Sondage Ipsos/OneVoice, 2010).

Sans compter les mises à mort non réglementaires, le non respect des horaires de chasse, la course des animaux contrainte (barrée), les chasses d'entraînement, une véritable tuerie qui a souvent lieu en dehors de la saison de chasse, au sein de parcs privés et entièrement clos...

Selon notre sondage **75 % des français sont favorables à une interdiction de la chasse à courre en France,** comme cela s'est fait en Angleterre, en Écosse, en Allemagne et en Belgique.

C'est une évidence, la chasse à courre doit être abolie pour des raisons éthiques, écologiques, de sécurité, historiques et politiques.

Une carte-pétition est disponible au 02 51 83 18 10

one voice
pour une éthique animale et planétaire

SIÈGE SOCIAL : BP 41 - 67065 Strasbourg
DÉPARTEMENT ADMINISTRATIF ET MISSIONS :
12, rue Gustave Eiffel - 44810 Héric
Tél. 02 51 83 18 10 • Fax 02 51 83 18 18
www.one-voice.fr • e-mail : *info@one-voice.fr*

NON SUBVENTIONNÉE
Liberté de parole garantie !

Imprimé sur du papier recyclé